

Commune de Romont

A l'att. du Conseil communal

*Lecture des résultats et analyse synthétique de la
planification financière de la commune de*

Romont

Période 2018 à 2027

Fribourg, le 18 septembre 2023

Contenu

Introduction	3
Lecture du tableau de bord	4
<i>Situation générale</i>	4
<i>La marge de manœuvre.....</i>	6
<i>Indicateurs de gestion</i>	7
Analyse synthétique du tableau de bord.....	10
Annexes	15
Détail de l'épuration des comptes de fonctionnement	15
Détail des recettes fiscales rétrospectives et planifiées.....	15
Compte de fonctionnement	16
<i>Dépenses</i>	16
<i>Recettes.....</i>	17
<i>Evolution du taux d'endettement net entre 2023 et 2027.....</i>	18

Introduction

Le présent document livre le tableau de bord de la planification pour la période 2018 à 2027.

Une première partie, intitulée "*Lecture du tableau de bord*", décrit l'ensemble des indicateurs du tableau de bord, afin de fournir au lecteur les éléments indispensables à leur interprétation.

Dans la seconde partie, une "*Analyse synthétique du tableau de bord*" est proposée, afin de mettre en évidence les dynamiques financières qui ont conduit aux résultats présentés.

En annexe, le lecteur pourra consulter tous les éléments utiles à la compréhension des chiffres de la présente planification. En premier lieu, figure le tableau de *l'épuration des comptes de fonctionnement* détaillant le passage des comptes de fonctionnement publiés par la commune, aux comptes épurés qui sont utilisés comme base pour la projection des cinq prochaines années. En second lieu, un tableau présente les *paramètres principaux de la planification financière* fixés et/ou validés par le Conseil communal lors de plusieurs séances de travail. Ces paramètres comprennent :

- L'évolution de la population et des contribuables ;
- La planification du coefficient fiscal communal ;
- L'évolution des recettes fiscales (IPP, IPM et Autres recettes fiscales).

Lecture du tableau de bord

Il existe des dizaines d'indicateurs qui peuvent être utilisés dans le cadre de l'évaluation des finances des collectivités publiques. Certains d'entre eux sont très pertinents et utiles à la gestion, alors que d'autres n'apportent pas véritablement d'éléments d'informations pertinentes. Nous considérerons le Tableau de bord comme un outil de gestion devant servir de support à la stratégie financière, donc destiné à l'exécutif et à l'administration de la collectivité. La gestion de la trésorerie n'est pas abordée ici. Dans cette optique, nous proposons de regrouper les indicateurs en trois parties, afin de structurer l'information de manière cohérente : les concepts de résultats, la marge de manœuvre et les indicateurs de gestion.

Situation générale

La Marge nette d'autofinancement (MNA), la Marge nette d'autofinancement avec les domaines autofinancés¹ (MNA DA) et le Cash-flow (CF) sont trois concepts de résultats différents qui permettent d'évaluer la santé financière d'une commune.

- **MNA** : il s'agit d'un concept de résultat qui reflète les moyens financiers à disposition de la commune. Dans le cadre de la planification financière, la MNA est un instrument de prévision des moyens financiers à disposition pour les années futures, qui peuvent être utilisés sous forme de baisse d'impôts, de financement de nouveaux investissements, de remboursements supplémentaires d'emprunts ou encore de financements de politiques redistributives ou sociales.

Elle s'établit à partir des comptes de fonctionnement épurés, afin de travailler en termes de dépenses et de recettes et non en termes de charges et de produits.

Les amortissements comptables obligatoires (réguliers) sont les seules écritures comptables prises en compte dans le calcul de la MNA, qui suppose que les amortissements comptables correspondent aux amortissements financiers (remboursement de la dette). Les sommes allouées à ces remboursements ne sont donc plus disponibles pour un autre usage.

Les domaines autofinancés ne sont pas pris en considération dans la MNA.

- **MNA DA** : il s'agit de la MNA, présentée ci-dessus, à laquelle sont ajoutés les résultats des comptes autofinancés, après épuration.
- **CF** : à l'image de la MNA, le Cash-flow est également un concept de résultat. Son calcul suppose les mêmes principes que pour la MNA, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés aux résultats. L'hypothèse selon laquelle les amortissements comptables correspondent aux amortissements financiers est abandonnée.

¹ Le principe d'équilibre est connu, en pratique, sous le nom de l'utilisateur-payeur. La Loi fédérale du 07.10.1983 sur la protection de l'environnement (LPE) parle, quant à elle, de principe de causalité.

Le CF prend en compte les soldes des domaines autofinancés. Il se calcule donc à partir de la MNA DA.

$$MNA = Recettes - Dépenses$$

$$MNA DA = MNA + Soldes des domaines autofinancés$$

$$CF = MNA DA + Amortissements comptables obligatoires (y.c. ceux des domaines autofinancés)$$

Nous souhaitons apporter quelques précisions sur l'utilisation du Cash-flow comme indicateur de résultat.

Comme nous l'avons expliqué, le calcul du CF est similaire à celui de la MNA ou la MNA DA, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés aux résultats. Les moyens financiers à disposition doivent donc être attribués aux remboursements des emprunts, diminuant ainsi les besoins totaux de liquidités de la collectivité. Cependant, contrairement à la MNA ou la MNA DA, le CF ne peut pas être utilisé sous forme de baisse d'impôts ou de financements de politiques redistributives ou sociales. Il ne s'agit pas de permettre une reprise des amortissements comptables, afin de financer d'autres politiques ou projets. C'est une différence primordiale à comprendre.

En effet, en tenant compte des amortissements comptables, la MNA prend en considération le véritable coût des investissements qui est ainsi introduit dans le compte de fonctionnement. L'investissement financé par emprunt - ou non - a un coût d'utilisation : le coût net d'acquisition, ainsi que le coût des intérêts passifs relatifs à l'emprunt contracté. L'amortissement comptable ne fait que répartir ce coût net d'acquisition dans le temps.

Par exemple, pour un investissement d'une durée de vie de dix ans, les contribuables ou les utilisateurs, « paieront » chaque année, à travers l'impôt ou une taxe, un dixième du montant de l'investissement, ainsi que son coût de financement (les intérêts passifs). Ceci est vrai pour autant que la collectivité mette en place une politique d'amortissements appropriée, à savoir un amortissement linéaire sur la durée de vie, et que la valeur prise en compte provienne de la valeur historique de l'investissement. Toutefois, dans cet exemple, l'emprunt réalisé auprès d'un institut financier peut être sans amortissement financier, à savoir remboursable à terme. Par conséquent, l'amortissement comptable constitue bien le lien organique entre le fonctionnement (qui relate l'utilisation du bien) et son état au bilan (qui relate son usure). Sous un angle purement financier, l'amortissement comptable ne constitue pas un décaissement. En détermination de la MNA, la charge est transformée en dépense mais n'est pas effective. L'argent est alors « mis de côté ». En procédant de la sorte, les sommes allouées ne sont plus disponibles pour un autre usage et, à la fin de la durée de vie de l'investissement, la collectivité possédera les moyens financiers pour rembourser son emprunt.

Mais aucune collectivité ne conservera des millions de CHF sur son compte en banque, afin d'anticiper les remboursements futurs. La gestion d'une collectivité passe également par une saine gestion de sa

trésorerie qui doit se faire de manière globale. Et de ce point de vue, il est souvent beaucoup plus avantageux de grouper les emprunts, afin de bénéficier de meilleures conditions bancaires, et de les rembourser à terme (ceci dépend naturellement des taux d'intérêt du marché). Pour ces différentes raisons, il est nécessaire de pouvoir également travailler à partir du CF en gérant l'échéancier des emprunts et des remboursements. Après remboursement des emprunts en cours, tout solde positif de trésorerie peut être employé au financement de nouveaux investissements - à durée de vie équivalente. Mais nous le rappelons, **le Cash-flow ne doit pas être utilisé comme un indicateur de gestion pour sonder la santé du compte de fonctionnement d'une collectivité, car il ignore le coût du renouvellement du capital de production.**

La marge de manœuvre

La marge de manœuvre d'une collectivité peut être analysée sous différents angles, par exemple en relation avec les législations en vigueur, ses responsabilités imposées par le canton ou la Confédération, son implication dans des collaborations intercommunales, etc. Dans cette partie, c'est uniquement la marge de manœuvre financière qui retiendra notre attention. La MNA, la capacité d'autofinancement et le degré d'autonomie permettent également d'apprécier cette liberté d'action. Ces deux derniers indicateurs seront abordés plus loin dans cette présentation. L'évaluation de la marge de manœuvre passe également par la détermination du coefficient fiscal d'équilibre, par l'évolution de la capacité d'endettement et par l'écart à la capacité d'endettement.

La comparaison entre le **coefficient fiscal** (personnes physiques (PP) et/ou personnes morales (PM)) **d'équilibre** du compte de fonctionnement et le coefficient fiscal effectif permet de tester la pérennité de la gestion financière dans la mesure où un coefficient d'équilibre évalué au-dessus du coefficient effectif signifie que la collectivité voit sa marge de manœuvre financière diminuer progressivement. A moyen terme, le manque de moyens financiers doit être compensé par le prélèvement de ressources dans d'autres domaines ou par la mise en place de certaines pratiques comptables comme la diminution des amortissements comptables, l'utilisation de taxes mises en place dans des domaines soumis au principe d'équivalence (vases communicants), la diminution comptable de la fortune, etc.

L'évolution de la capacité économique d'endettement permet de montrer dans quelle mesure les moyens financiers à disposition de la collectivité pour supporter le service de la dette (intérêts et remboursements), ont évolué dans le passé.

Indicateurs de gestion

Cette partie regroupe des indicateurs, non combinés entre eux, dont l'interprétation concerne exclusivement la gestion des finances publiques. Comme nous l'avons mentionné, il en existe beaucoup, principalement sous forme de ratios. Avec ces indicateurs, il est possible de résumer la quantité d'informations fournies par l'analyse des années passées et par la planification financière des années à venir, afin de proposer une lecture simplifiée de la situation. Selon notre expérience, une quantité trop élevée d'indicateurs ne permet plus de synthétiser l'information nécessaire à la gestion financière et il devient difficile de pondérer l'importance relative à chacun d'entre eux. C'est pourquoi, nous préconisons l'utilisation de trois indicateurs qui nous semblent essentiels et suffisants pour la conduite financière d'une collectivité publique. Les autorités politiques peuvent choisir d'en présenter d'autres. Cependant, nous conseillons la modération dans ce domaine. Nous avons donc choisi de retenir les indicateurs suivants : Poids de la dette, Effacement de la dette, et enfin, Capacité d'autofinancement du fonctionnement.

Le **Poids de la dette** est un indicateur (ratio) qui détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette, si toutes les recettes fiscales y étaient affectées (dette nette / recettes fiscales). Ce ratio n'informe pas sur la gestion de la dette, mais montre le poids de l'endettement dans les finances de la collectivité. En effet, un endettement qui augmente n'est pas nécessairement signe de mauvaise santé financière. Cette évolution doit être mise en perspective avec l'évolution d'un autre élément financier, les recettes fiscales qui permettront de supporter cet endettement. Si le ratio augmente (à moyen terme), cela signifie que l'endettement s'alourdit. S'il n'existe pas de véritables normes de référence en la matière, il est généralement admis qu'un nombre d'années supérieures à 2.5 est signe d'un endettement conséquent.

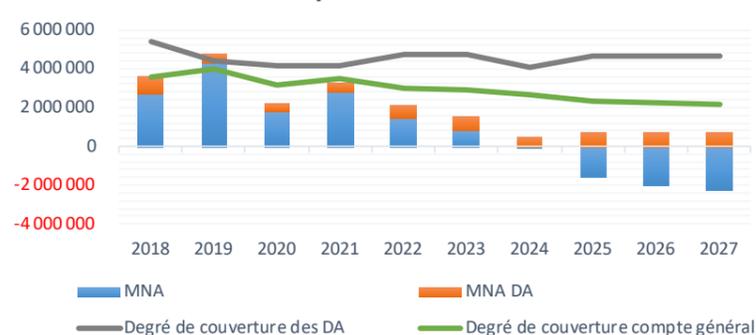
L'**Effacement de la dette** est un indicateur (ratio) (dette nette / Cash-flow) qui indique le nombre d'années nécessaires pour rembourser l'ensemble des dettes de la collectivité, si la totalité du Cash-flow y était consacrée. Il s'agit également d'une mesure du poids de la dette dans les finances de la collectivité. De plus, ce ratio permet de relever une partie des risques liés à l'endettement, notamment en termes de surendettement (Cash-flow négatif à moyen terme). Il est généralement admis qu'une durée de remboursement d'environ 25 ans est adéquate pour une collectivité publique. Si la valeur du ratio est négative, cela signifie que le CF est négatif et que la commune devrait déjà emprunter et/ou prélever dans des réserves effectives (compte bancaire), afin de financer le compte de fonctionnement. Construit en fonction du CF, cet indicateur peut fluctuer d'une année à l'autre.

Enfin, la **Capacité d'autofinancement** (MNA / recettes totales) détermine la part des recettes totales disponibles pour financer directement des investissements. Comme nous l'avons mentionné, ce ratio permet également d'apprécier la marge de manœuvre financière. Si le résultat est négatif, cela traduit une situation financière mauvaise, puisque la collectivité n'est pas en mesure d'amortir ses investissements, voire de disposer des moyens financiers nécessaires à l'équilibre du compte de fonctionnement. Entre 0 et 10%, la capacité d'autofinancement est considérée comme faible. Au-delà de 10%, la collectivité possède une bonne capacité d'autofinancement.

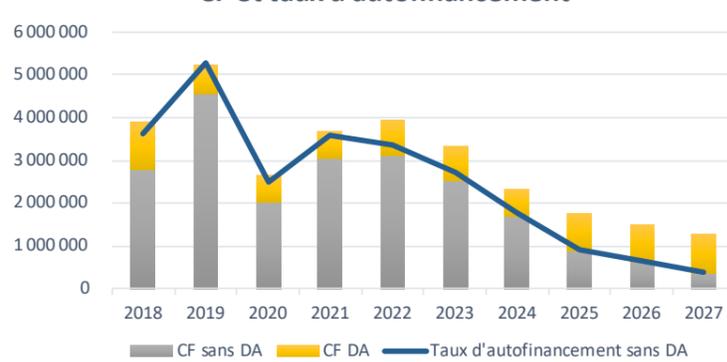
INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Analyse économique	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes	23 011 056	25 783 173	24 206 611	25 546 588	27 766 814	27 734 389	28 047 647	29 102 368	29 509 626	29 925 028
Dépenses y.c. amort planifiés	20 287 520	21 538 194	22 454 247	22 775 852	26 333 905	26 907 517	28 147 788	30 720 270	31 511 602	32 207 728
MNA	2 723 536	4 244 979	1 752 363	2 770 736	1 432 909	826 872	-100 142	-1 617 902	-2 001 976	-2 282 700
Service des eaux	654 370	631 834	564 447	554 781	720 601	720 601	651 366	632 616	632 616	632 616
Réseaux d'égouts, d'épuration	246 249	-118 959	-117 332	-123 262	-63 535	-63 535	-199 545	37 330	37 330	37 330
Ordures ménagères et déchets	5 977	14 064	34 102	42 508	37 488	37 488	37 488	37 488	37 488	37 488
Solde DA	906 595	526 939	481 218	474 027	694 554	694 554	489 310	707 435	707 435	707 435
MNA après DA	3 630 132	4 771 917	2 233 581	3 244 763	2 127 463	1 521 426	389 168	-910 467	-1 294 542	-1 575 265
Amortissements	291 933	453 918	416 601	416 601	1 829 427	1 829 427	1 925 727	2 678 450	2 789 066	2 829 218
Cash-flow	3 922 065	5 225 835	2 650 182	3 661 364	3 956 890	3 350 853	2 314 895	1 767 983	1 494 524	1 253 953
Recettes investissement	2 085 446	718 045	161 095	372 351	301 174	0	2 500 000	0	0	0
Dépenses investissement	-4 728 471	-3 892 138	-5 227 167	-2 485 759	-2 992 838	-28 259 000	-30 918 000	-3 609 000	-750 000	-800 000
Solde financier	1 279 040	2 051 743	-2 415 891	1 547 957	1 265 226	-24 908 147	-26 103 105	-1 841 017	744 524	453 953
Endettement net	8 098 320	7 968 639	10 219 723	9 168 772	750 268	25 176 467	51 279 572	53 120 589	52 376 065	51 922 112

Evolution MNA et degré de couverture des charges par les recettes



CF et taux d'autofinancement



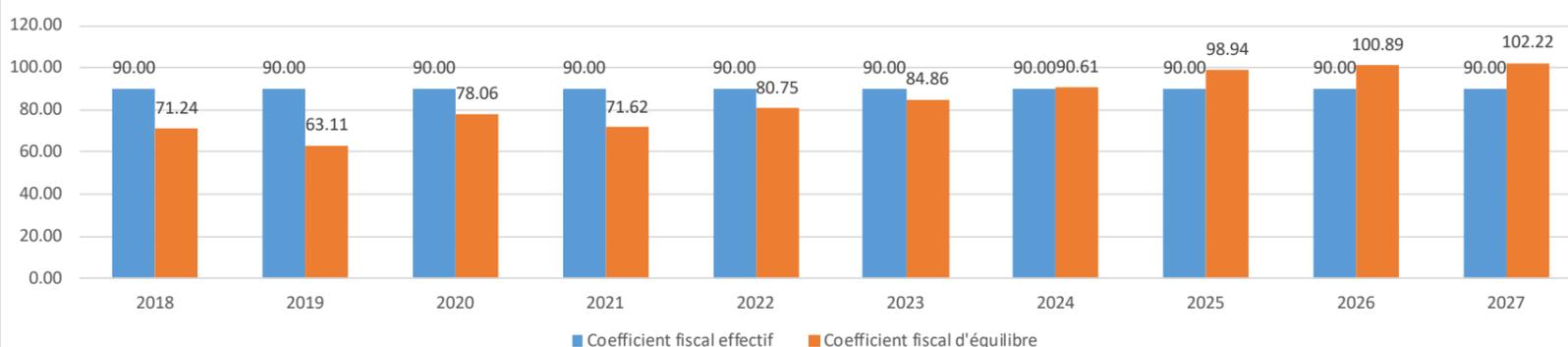
DEMOGRAPHIE

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Habitants	5 283	5 366	5 417	5 493	5 750	5 900	6 050	6 150	6 250	6 350
Contribuables	3 226	3 294	3 304	3 351	3 508	3 599	3 691	3 752	3 813	3 874

FISCALITE

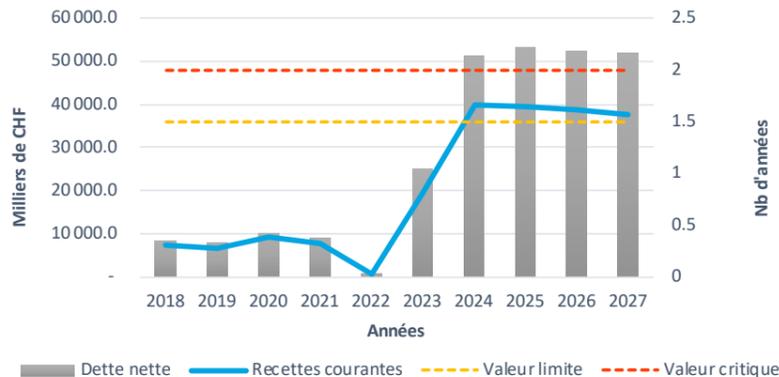
Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
IPP	10 513 383	11 162 358	11 521 226	11 607 805	11 950 891	12 425 029	12 797 780	13 053 735	13 314 810	13 581 106
VPIC IPP	116 815	124 026	128 014	128 976	132 788	138 056	142 198	145 042	147 942	150 901
VPIC/C	36	38	39	38	38	38	39	39	39	39
IPM	2 554 156	3 043 136	1 692 486	1 957 295	1 987 006	2 061 000	2 062 620	3 234 272	3 235 958	3 237 677
VPIC IPM	28 380	33 813	18 805	21 748	22 078	22 900	22 918	35 936	35 955	35 974

MARGE DE MANŒUVRE

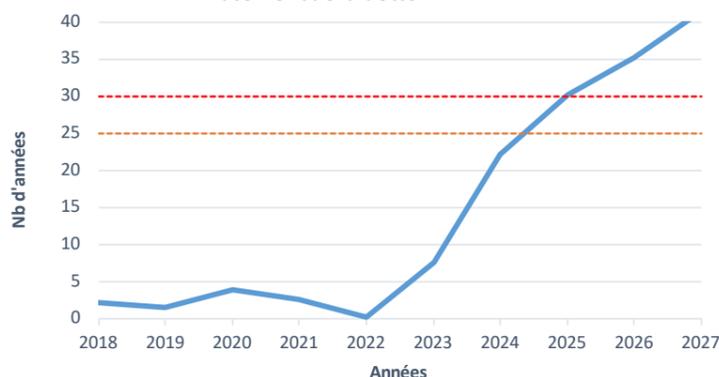


INDICATEURS DE GESTION

Poids de la dette nette et dette nette



Effacement de la dette



INDICATEURS PAR HABITANT

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses	3 840	4 014	4 145	4 146	4 580	4 561	4 653	4 995	5 042	5 072
MNA (y compris DA)	687	889	412	591	370	258	64	-148	-207	-248
Endettement net	1 533	1 485	1 887	1 669	130	4 267	8 476	8 637	8 380	8 177
Recettes fiscales	3 331	3 761	3 452	3 524	3 605	3 511	3 498	3 685	3 680	3 676
Charges de transfert nettes	1 845	1 946	2 148	2 008	2 312	2 355	2 410	2 552	2 599	2 647
Recettes DA	585	481	491	468	515	502	467	500	492	485

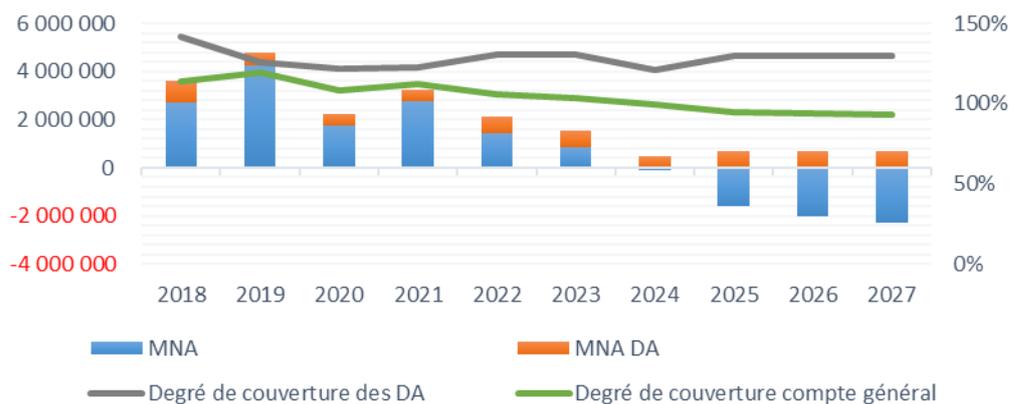
Analyse synthétique du tableau de bord

L'évolution des comptes rétrospectifs épurés dévoile une MNA substantiellement positive, avec une valeur comprise entre 1.4 et 4.2 millions, entre 2018 et 2022. La MNA reste positive en 2023, mais se détériore et devient négative dès 2024 de façon régulière pour les raisons suivantes:

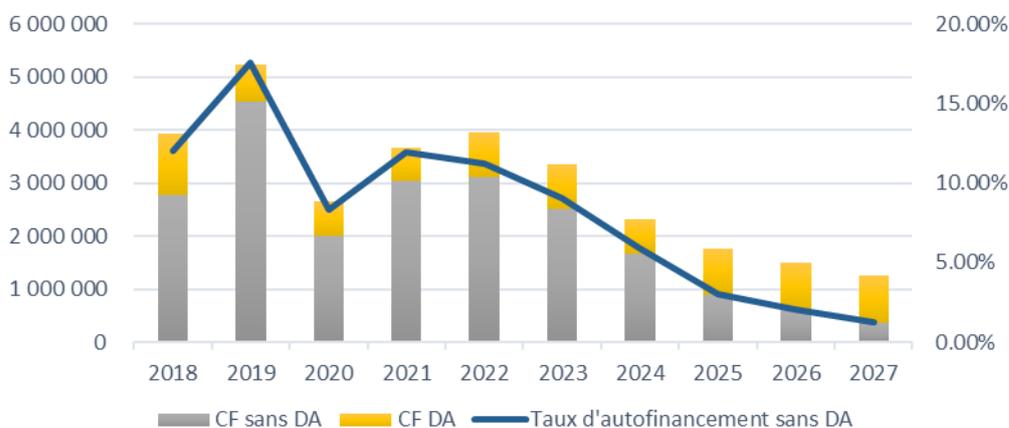
- Impact des décisions politiques sur l'impôt sur la fortune des personnes physiques. Nous avons considéré que les produits issus des impôts sur la fortune des personnes physiques allaient baisser d'environ CHF 200'000.
- Impact des amortissements. Le plan des investissements nets étant conséquents (CHF 61'836'000 en 5 ans), nous avons tenu compte des amortissements relatifs aux nouveaux investissements futurs, sur la base des règles comptables MCH2 entrée en vigueur au 01.01.2022. Les amortissements augmentent de fait considérablement, de CHF 1'800'000 en 2022 à 2'800'000 en 2027.
- Impact de l'augmentation des charges d'intérêt : afin de pouvoir réaliser le plan des investissements prévu, le recours à l'emprunt devrait se monter, selon nos projections, à plus de CHF 50 millions entre 2023 et 2027, ce qui engendrera des charges d'intérêt estimées à plus de CHF 1'300'000 en 2027, avec un taux de 2.5%.
- Impact de l'augmentation des charges générales :
 - Charges de personnel: selon une discussion avec l'exécutif, nous avons tenu compte d'un besoin en personnel supplémentaire, avec un poste à l'administration et un poste pour l'entretien des bâtiments, soit une dépense supplémentaire de CHF 200'000 dès 2025.
 - Charges d'exploitation: nous avons considéré une augmentation importante des charges d'entretien suite à la mise en fonction du futur site scolaire, soit CHF 350'000 dès 2025.
 - Charges liées: nous avons également considéré une augmentation importante des charges liées, soit CHF 200'000 dès 2024 pour le nouvel EMS à Siviriez et CHF 300'000 pour la rénovation du CO dès 2025. Selon notre expérience, les charges liées vont continuer d'augmenter de manière importante et progressive lors des prochaines années.
- Impact de la baisse de la péréquation. Suite à nos échanges, il a été tenu compte d'une baisse de la péréquation financière selon les tendances observées ces dernières années.

L'impact de la réforme fiscale des entreprises aura pour conséquence une augmentation des produits issus des impôts sur les bénéfices des personnes morales, de l'ordre de CHF 1'200'000 en 2025, en raison de la fin des statuts fiscaux spéciaux dont bénéficient encore certaines entreprises. Ces augmentations ont été intégrées suite à nos discussions avec Monsieur Schmid, vice-syndic, directeur du dicastère des Finances, et Monsieur Frédéric Rossier, administrateur des finances.

Evolution MNA et degré de couverture des charges par les recettes



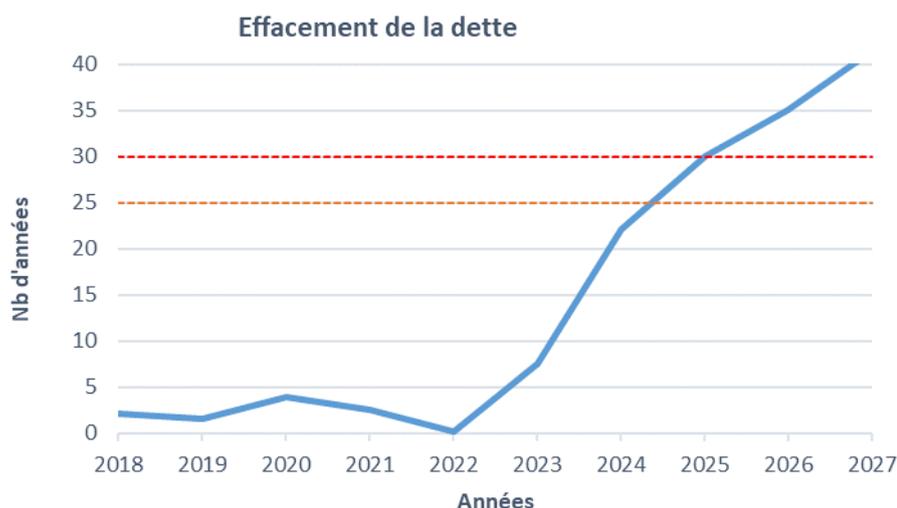
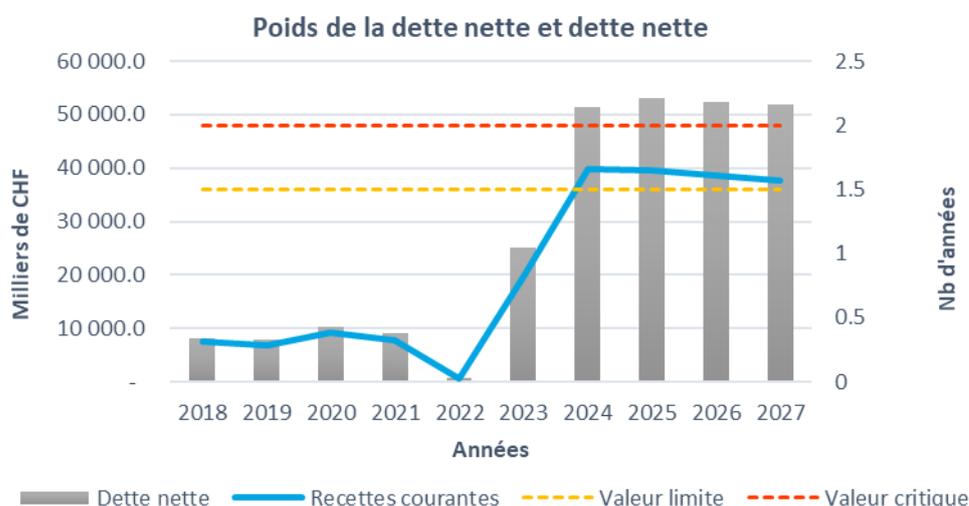
CF et taux d'autofinancement



Ainsi, la planification des années 2023 à 2027 se caractérise par un plan d'investissements nets très important avec plus de CHF 61'000'000 d'investissements projetés, dont les charges financières (durée d'amortissement selon MCH2 et taux d'intérêt moyen projeté de 2.5 %) ont une incidence importante sur le reste de la planification. Découle de ce plan d'investissement important une détérioration de la MNA comme expliqué ci-dessus, mais également des ressources de liquidités à engager pour financer les investissements supérieurs au cash-flow généré par la commune et ainsi un besoin de recourir à l'endettement. Selon nos projections, la commune devrait s'endetter d'environ CHF 50'000'000 à 5 ans pour un endettement total de CHF 51'000'000 au 31.12.2027.

Il est important de mentionner que la totalité des charges financières (intérêts + amortissements) liées au plan d'investissement n'est visible que l'année suivante. C'est pourquoi, lorsque l'investissement se déroule sur plusieurs années, nous avons systématiquement reporté les frais d'amortissement l'année suivante afin de montrer l'impact des frais financiers sur les comptes de fonctionnement.

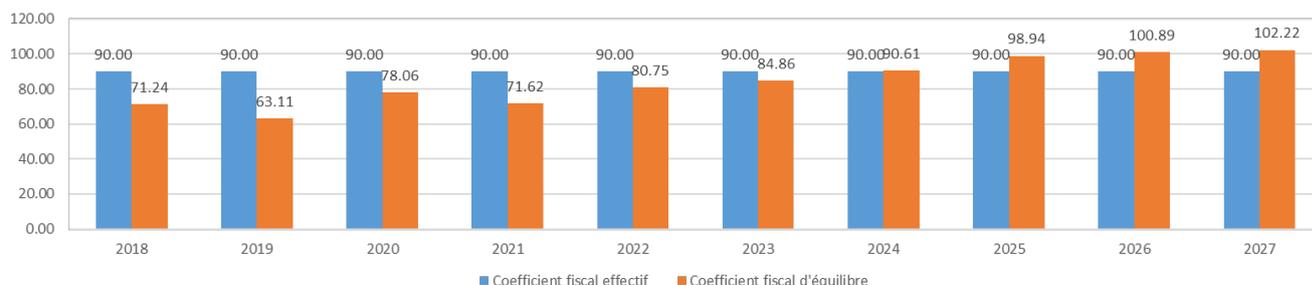
La population est, quant à elle, planifiée avec une augmentation de 600 habitants entre 2023 et 2027. Ceci permet de planifier un élargissement de la base fiscale ayant un effet positif sur la planification des recettes fiscales. Toutefois, l'augmentation de la population a également des répercussions à la hausse sur les dépenses planifiées, en raison du fait que la participation des communes à certaines charges cantonales ou du district sont calculées en fonction de la population.



Pour rappel, le poids de la dette nette est le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette nette, si toutes les recettes courantes y étaient consacrées (respectivement si tous les revenus fiscaux et les taxes des domaines autofinancés y étaient consacrés). L'effacement de la dette est le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette nette, si l'entier du cash-flow y était consacré.

Ainsi, on considère par exemple les seuils limites et critiques de l'effacement de la dette comme étant entre 25 et 30 ans, du fait est qu'il s'agit en général du nombre d'année moyen des investissements en immobilisations et du fait est que l'on estime qu'il s'agit de la durée d'une génération et que l'on part du principe qu'au départ d'une nouvelle génération, il ne doit pas rester de résidus de biens non amortis de l'ancienne génération.

Etant donné la MNA négative planifiée à partir de 2024, la commune ne dispose pas de marge de manœuvre en terme d'abaissement du coefficient fiscal à partir de cette date. En revanche, si la commune souhaite ramener ses finances à l'équilibre par le seul biais des recettes fiscales, alors une augmentation de 90 à 102.22% d'impôt serait nécessaire en 2027, sous les hypothèses qui ont été retenues dans cette analyse.



Conclusion

En conclusion, les résultats de la planification financière présentés dans le présent document expriment la tendance de l'évolution des finances de la commune pour les cinq prochaines années, sous les hypothèses fixées par le Conseil communal. Sur cette base, le Conseil communal pourra prendre des décisions qui modifieront ces hypothèses et qui, conjuguées aux éléments externes, impacteront le cours actuel des tendances. Afin de suivre cette évolution, la commune a la possibilité de mettre à jour régulièrement sa planification financière, lui permettant ainsi de reconsidérer les tendances en fonction de ses décisions et des paramètres extérieurs qui influent sur ses ressources et ses besoins.

En l'état actuel, nous estimons que les nouveaux investissements ainsi que le développement démographique de la commune vont nécessiter l'engagement de ressources supplémentaires et des coûts supplémentaires non négligeables. Enfin, les cash-flow actuels et futurs, bien que jugé comme bons, ne suffiront pas pour autofinancer les investissements de la commune, qui va par conséquent devoir recourir à l'endettement de manière importante.

Par conséquent, nous recommandons comme point d'attention la priorisation des investissements futurs.

Nous remercions toutes les personnes nous ayant permis d'obtenir les données et les informations nécessaires à la réalisation de la planification financière, et en particulier Monsieur Thierry Schmid (Vice-syndic directeur du dicastère des Finances) et Monsieur Frédéric Rossier (Administrateur des finances). Nous nous tenons à disposition en cas de questions ou de renseignements à obtenir sur notre rapport.

BDO SA

pp Benoît Andrey

pp Catherine Beaud

Annexes

Détail de l'épuration des comptes de fonctionnement

Fonctionnement		2018		2019		2020		2021		2022	
		Charges	Produits								
	Comptes de fonctionnement	28 681 880	28 740 489	28 280 777	30 045 450	25 937 095	28 345 439	25 662 895	28 408 816	32 812 947	39 635 141
Opérations comptables	Opérations sur les réserves	61 197	106 662	656 434	397 803	598 549	381 448	609 084	150 635	756 803	875 297
	Imputations internes	1 231 779	1 231 779	231 541	231 541	460 372	460 372	181 570	181 570	302 716	302 716
	Extraordinaires	4 915 878	0	3 801 820	0	244 531	919 267	0	955 204	3 151 733	462 608
	Réévaluations PF et PA	0	2 192	0	2 120	0	3 120	0	3 120	0	1 475 211
Données structurelles	Pertes et gains comptables PF	0	2 082 400	0	446 060	0	0	0	96 800	0	0
	Dissolution subv., investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98 243
	Recettes fiscales	0	785 701	0	-605 027	0	285 992	0	1 095 516	0	-5 691 909
DA	Service des eaux	741 683	1 396 052	633 030	1 264 864	751 721	1 316 168	682 808	1 237 589	762 972	1 483 574
	Réseaux d'égouts, d'épuration	865 798	1 112 046	842 475	723 516	858 960	741 628	857 249	733 987	913 697	850 162
	Ordures ménagères et déchetteries	578 026	584 003	577 283	591 347	568 715	602 817	556 331	598 839	591 120	628 609
=	Comptes de fonctionnement épurés	20 287 520	23 011 056	21 538 194	25 783 173	22 454 247	24 206 611	22 775 852	25 546 588	26 333 905	27 766 814

Remarque : Les ajustements sur les recettes fiscales concernent le décalage entre les recettes d'impôt comptables et la facturation effective des années fiscales.

Détail des recettes fiscales rétrospectives et planifiées

Personnes physiques	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre de contribuables PP	3 226	3 294	3 304	3 351	3 508	3 599	3 691	3 752	3 813	3 874
IPP	10 513 383	11 162 358	11 521 226	11 607 805	11 950 891	12 425 029	12 797 780	13 053 735	13 314 810	13 581 106
VPIC (IPP)	116 815	124 026	128 014	128 976	132 788	138 056	142 198	145 042	147 942	150 901
VPIC/C (IPP)	36.21	37.65	38.74	38.49	37.86	38.36	38.53	38.66	38.80	38.96
Accroissement IPP	-	6.17%	3.21%	0.75%	2.96%	3.97%	3.00%	2.00%	2.00%	2.00%
Coefficient	90.0									

Personnes morales	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
IPM	2 554 156	3 043 136	1 692 486	1 957 295	1 987 006	2 061 000	2 062 620	3 234 272	3 235 958	3 237 677
VPIC	28 380	33 813	18 805	21 748	22 078	22 900	22 918	35 936	35 955	35 974
Accroissement IPM	-	19.14%	-44.38%	15.65%	1.52%	3.72%	0.08%	56.80%	0.05%	0.05%
Coefficient	90.0									

Compte de fonctionnement

Dépenses

Désignation	2022	2023	2024	2025	2026	2027
30. Charges du personnel	4 722 534	4 769 759	4 817 457	5 065 632	5 116 288	5 167 451
31. Biens, services et charges d'exploitation	3 392 791	3 426 719	3 460 986	3 810 986	3 849 096	3 887 587
33. Amortissements du PA	1 688 156	1 688 156	1 764 106	2 506 204	2 616 820	2 656 972
34. Charges financières	220 745	256 245	852 049	1 483 376	1 529 402	1 529 402
36. Charges de transfert	16 309 679	16 766 637	17 253 190	17 854 071	18 399 996	18 966 317
Résultat	26 333 905	26 907 517	28 147 788	30 720 270	31 511 602	32 207 728

Recettes

Désignation	2022	2023	2024	2025	2026	2027
40. Revenus fiscaux	20 729 297	20 714 110	21 160 481	22 661 529	22 999 198	23 343 621
42. Taxes et redevances	3 278 752	3 344 327	3 411 214	3 479 438	3 549 027	3 620 007
43. Revenus divers	54 350	54 350	54 350	54 350	54 350	54 350
44. Revenus financiers	686 148	748 334	748 334	748 334	748 334	748 334
46. Revenus de transfert	3 018 267	2 873 267	2 673 267	2 158 716	2 158 716	2 158 716
Résultat	27 766 814	27 734 389	28 047 647	29 102 368	29 509 626	29 925 028

Evolution du taux d'endettement net entre 2023 et 2027

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

		2022	2023	2024	2025	2026	2027		
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET									
Capitaux de tiers		20	18 058 798	42 967 045	69 070 150	70 911 167	70 166 643	69 712 690	selon augmentation en lien avec le solde financier
Part de la commune aux dettes nettes des associations intercommunales	+	(1)	20 556 511	20 556 511	25 456 511	33 456 511	33 456 511	33 456 511	prise en compte de la construction de l'EMS à Siviriez et du CO de Romont
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	2 805 226	2 605 226	2 405 226	2 205 226	2 005 226	1 805 226	amortissement de KCHF 200/an des subventions d'investissement
Patrimoine financier	-	10	26 150 610	26 150 610	26 150 610	26 150 610	26 150 610	26 150 610	statu quo
= Dette nette			9 659 473	34 767 720	65 970 825	76 011 842	75 467 318	75 213 365	
Revenus fiscaux		40	19 193 124	20 714 110	21 160 481	22 661 529	22 999 198	23 343 621	selon revenus fiscaux projetés
TAUX D'ENDETTEMENT NET			50.33%	167.85%	311.76%	335.42%	328.13%	322.20%	
(Dette nette / Revenus fiscaux)									

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

	(1)	COG	12 996 852.30
		RSG	7 559 658.80

Valeurs indicatives:

- < 100% bon
- 100% – 150% suffisant
- > 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.